AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0522
FR0000054900-FS0190

18 février 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TELEVISION FRANCAISE 1

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 février 2016, la société Lazard Asset Management LLC[1] (30 Rockefeller Plaza, 55th floor, New York, NY10112, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 février 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEVISION FRANCAISE 1 et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 10 855 688 actions TELEVISION FRANCAISE 1 représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TELEVISION FRANCAISE 1 sur le marché.

[1] Société contrôlée par Lazard Frères & Co. LLC, elle-même contrôlée par Lazard Group LLC, une société contrôlée par Lazard Ltd. Le déclarant déclare agir indépendamment de la personne qui le contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 210 521 567 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.